

RELEVÉ DE DÉCISION DES VOTES ÉLECTRONIQUES DU BUREAU EXÉCUTIF DU 28 FÉVRIER AU 25 MARS 2019

1 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

1.1 *Planning de refonte du Site Internet FFVoile*

Décision BE- 190228-01	Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité les trois étapes de refonte du site Internet à savoir : Refondre l'espace club, créer un portail d'accueil et enfin refondre le site ffvoile.fr allégé en le rendant notamment responsive
-----------------------------------	---

1.2 *Validation du championnat d'Europe et du Monde B14*

Décision BE – 20190321-01	Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité l'organisation des Championnats d'Europe (du 25 Juillet) et du monde (du 29/07 au 02/08) B14 par le YC Carnac en 2019
--------------------------------------	---

2 BE et Commissions Indépendantes

2.1 *CCA – Modification RCV Diam 24*

Décision BE – 20190325-01	Le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Voile autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à utiliser les règles de course modifiées pendant : - le Tour de France à la Voile 2019 - les compétitions précédant le Tour de France 2019 (pour la flotte Diam 24 OD) * Grand Prix de la Grande Motte * Grand Prix Atlantique * Spi Ouest France * Grand Prix Guyader * Grand Prix de l'Ecole Navale – Championnat de France Monotype habitable * Normandie Cup
--------------------------------------	--

	6 votes « POUR », 1 vote « Contre » (Régis Bérenguier) et 3 non votants
--	---

2.2 CCA – Modification RCV et utilisation des High Speed Rules sur la flotte des «easy to fly»

<p>Décision BE – 20190325-02</p>	<p>Conformément à la Règle de Course à la Voile 86.3 et à la prescription de la FFVoile, Le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Voile autorise la Société Nautique de la Trinité Sur Mer à utiliser les règles de course modifiées pendant l'édition 2019 du Spi Ouest France 2019, pour la classe des Easy to Fly. Les règles de course modifiées seront les « High Speed Rules » ou « Règles Grande Vitesse » éditées par World Sailing - version décembre 2018.</p> <p>6 votes « POUR », 1 vote « Contre » (Régis Bérenguier) et 3 non votants</p>
---	---